



DECISION DU MAIRE

N° 2024/042/2383

MAIRIE DE CABRIÈS
Hôtel de Ville - BP 1
13 828 CEDEX
Tel : 04.86.67.73.00
Fax : 04.42.22.31.54
Mail : maire@cabries.fr

Objet : Convention de réservation d'un séjour éducatif pour l'école élémentaire de Petit Lac et descriptif du budget de ce séjour

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° 2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 4^{ème} ;

Vu la délibération n°13/16 du 4 février 2016, fixant les modalités financières des sorties éducatives des élèves des écoles élémentaires Auguste Benoît, Trébillane et Petit Lac ;

Vu le projet de séjour éducatif présenté par l'école élémentaire du Petit Lac du 27 au 31 mai 2024 au sein du centre de vacances « SAS LA POUSTERLE » à Saint Jean Saint Nicolas (05260), sur la base de 77 enfants au total ;

Considérant que ce projet, présenté dans le cadre des activités péri-éducatives, répond aux conditions énoncées dans la délibération visée ci-dessus ;

DECIDE

En exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : Autorise la signature de la convention de réservation avec le centre de vacances « LA POUSTERLE » - Les Foulons – 05260 Saint Jean Saint Nicolas et les documents nécessaires à sa bonne exécution ;

ARTICLE 2 : Dit que le montant de la participation de la commune s'élève à 50 € par enfant, dans le cadre des budgets alloués aux écoles ; la coopérative scolaire et/ou la participation des familles prenant le montant restant à charge dans les conditions suivantes :

	DEPENSES		RECETTES
Hébergement + Activités (248 euros par enfants)	19 096 euros	Participation des familles (162 euros par enfant)	12 474 euros
		Budget communal (50 euros par enfant), soit 3850 euros	
		Coopérative scolaire 36 euros par enfant	
Transport	2 546 euros	Budget de la coopérative scolaire	

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20240510-DEC_2024_042-DE
Date de réception préfecture : 05/06/2024

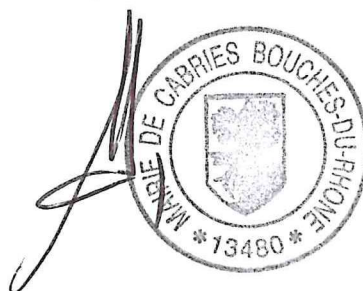
ARTICLE 3: Les montants correspondants au paiement de la dépense et au recouvrement des participations seront imputés sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours, aux articles 6042 « autres frais divers » et 7067 « redevances et droits pour services périscolaires » ;

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services de la commune est chargé de l'exécution de la présente décision ;

ARTICLE 5 : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille ou saisi de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen », accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Fait à Cabriès, le 10 mai 2024

Amapola VENTRON



CONVENTION

Conditions particulières et générales

Les soussignés

SAS LA POUSTERLE

Centres de vacances

La Pusterle – Le Bonhomme de Neige

Les Foulons

05260 SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS

Représentée par : M. Marc PILLON, Directeur

D'une part

Et

Mme Amapola VENTRON

MAIRIE DE CABRIES

Place Ange Esteve

13480 CABRIES

(Ecole Élémentaire du Petit Lac, 1 place des écoles, 13480 CABRIES°

Interlocutrice : Mme Florence GROSSI, enseignante

D'autre part

Ont convenu ce qui suit :

1. OBJET DE LA CONVENTION

LA SAS LA POUSTERLE s'engage à réserver un nombre de lits conforme aux effectifs enregistrés article 2, dans son centre de vacances LA POUSTERLE à Saint-Jean-Saint-Nicolas pour l'**ECOLE ELEMENTAIRE DE CABRIES** dans le cadre d'une classe montagne.

- **Du 27 au 31 mai 2024**
 - Arrivée le lundi 27 mai en fin de matinée avec le pique-nique
 - Départ le vendredi 31 mai après-midi
 - 5 jours / 4 nuits
 - 1^{er} repas : dîner le lundi
 - Dernier repas : déjeuner le vendredi
 - 4 repas par jour (petit déjeuner, déjeuner, goûter, dîner)

2. EFFECTIFS

- Environ 80 participants pour le séjour en 3 classes
- CE2/CM1, Mme Sancho, 26 élèves
- CM1/CM2, Mme Barrera-Lami, 26 élèves
- CM2, Mme Grossi, 25 élèves

3. TARIFS

Le tarif a été fixé d'un commun accord à :

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20240510-DEC_2024_042-DE
Date de réception préfecture : 05/06/2024

PARAPHE



LE BONHOMME DE NEIGE - LA POUSTERLE

1

✓ 248.00€ TTC par enfant pour le séjour

⇒ Ce tarif comprend :

➤ Hébergement :

- ✓ L'hébergement en pension complète (4 repas par jour)
- ✓ Cuisine « maison » préparée sur place
- ✓ Possibilité de préparer des paniers pique-nique
- ✓ Menus adaptés selon régimes spécifiques (allergies, intolérance, religieux...)
- ✓ Fourniture du linge de literie (couette, oreiller, housse de couette, taie d'oreiller, drap housse)
- ✓ Espace Wi-Fi
- ✓ Ligne téléphonique
- ✓ Accès salles d'animation (baby-foot, table de ping-pong)
- ✓ Accès ludothèque / bibliothèque
- ✓ 1 salle de classe dédiée par enseignant
- ✓ Accès aménagements extérieurs
- ✓ Mise à disposition d'une salle de réunion
- ✓ Mise à disposition d'un réfrigérateur
- ✓ Ménage quotidien
- ✓ Parking privatif

➤ Activités

Planning CE2/CM1 -

- ✓ 1 demi-journée Atelier Nature
 - Thématique : « **les petits savant'uriers de la montagne** »
 - Encadrée par des accompagnateurs montagne diplômés
- ✓ 1 demi-journée Balade thématique
 - Thématique : « **L'eau et la montagne** »
 - Encadrée par des accompagnateurs moyenne montagne diplômés
- ✓ 1 demi-journée Atelier Nature
 - Thématique : « **construire un moulin à eau, compréhension de l'eau, l'électricité** »
 - Encadrée par des accompagnateurs montagne diplômés
- ✓ 1 journée Randonnée découverte vers un lieu privilégié de la vallée.
 - **Matin : « Le Parc des écrins »**
 - **Après-midi : « petites bêtes à la loupe »**
 - Encadrée par des accompagnateurs moyenne montagne diplômé d'état
 - Pique-nique
- ✓ 1 demi-journée Balade thématique
 - Thématique : « **Traces et indices** »
 - Encadrée par des accompagnateurs moyenne montagne diplômés
- ✓ 1 demi-journée Atelier nature
 - Thématique : « **Empreintes et moulage** »
 - Encadrée par des accompagnateurs montagne diplômés
- ✓ 1 veillée « Contes et Légendes »

Planning CM1/CM2

- ✓ 1 demi-journée Balade thématique
 - Thématique : « **Lecture de paysage** »

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20240510-DEC_2024_042-DE
Date de réception préfecture : 05/06/2024

- Encadrée par 1 accompagnateur moyenne montagne diplômé d'état
- ✓ 1 demi-journée Balade thématique
 - Thématique : « **Vie des montagnards** »
 - Encadrée par des accompagnateurs moyenne montagne diplômés
- ✓ 1 journée Randonnée découverte vers un lieu privilégié de la vallée.
 - **Matin** : « **Le Parc des Ecrins** »
 - **Après-midi** : « **petits savanturiers** »
 - Encadrée par des accompagnateurs moyenne montagne diplômé d'état
 - Pique-nique
- ✓ 1 demi-journée balade thématique
 - Thématique : « **développement durable et implantation humaine** »
 - Encadrée par des accompagnateurs moyenne montagne diplômés
- ✓ 1 demi-journée atelier nature
 - Thématique : « **c'est quoi un écosystème ?** »
 - Encadrée par des accompagnateurs montagne diplômés
- ✓ 1 visite de l'école d'autrefois
- ✓ 1 veillée « Contes et Légendes »

Planning CM2

- ✓ 1 demi-journée Balade thématique
 - Thématique : « **Lecture de paysage** »
 - Encadrée par 1 accompagnateur moyenne montagne diplômé d'état
- ✓ 1 demi-journée Balade thématique
 - Thématique : « **Vie des montagnards** »
 - Encadrée par des accompagnateurs moyenne montagne diplômés
- ✓ 1 journée randonnée découverte dans la vallée de Champoléon
 - Matin : Visite **Maison du berger**
 - Après-midi : « **le pastoralisme** »
 - Encadrée par des accompagnateurs moyenne montagne diplômés
 - Pique-nique
- ✓ 1 demi-journée balade thématique
 - Thématique : « **perds pas la nord** »
 - Encadrée par des accompagnateurs moyenne montagne diplômés
- ✓ 1 demi-journée atelier nature
 - Thématique : « **c'est quoi un écosystème ?** »
 - Encadrée par des accompagnateurs montagne diplômés
- ✓ 1 visite de l'école d'autrefois
- ✓ 1 veillée « Contes et Légendes »

➤ ENCADREMENT

- ✓ 1 coordinatrice pédagogique chargée de l'organisation du séjour et des activités et interlocutrice privilégiée auprès des enseignants

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20240510-DEC_2024_042-DE
Date de réception préfecture : 05/06/2024

- ✓ L'encadrement de vie quotidienne par les animateurs du centre : 2 par classe

➤ **TRANSPORT**

- ✓ Les navettes en bus pour se rendre sur les lieux d'activités lorsque nécessaire

➤ **Ce tarif ne comprend pas :**

- ✓ Le transfert en bus de l'école au centre de vacances
 - Facturation séparée : 2 546€ an A/R avec convoyage par les animateurs

4. GRATUITES

Gratuité accordée pour les enseignants

5. ENGAGEMENTS

L'ECOLE ELEMENTAIRE DU PETIT LAC s'engage à placer dans le Centre, un effectif de participants conforme à son engagement initial : 77 élèves

L'ECOLE ELEMENTAIRE DU PETIT LAC s'engage à respecter les règles de vie éditées dans le document « bien vivre à la Pousterle » remis avant le séjour

La SAS LA POUSTERLE s'engage à respecter les conditions d'hébergement propres à la vie quotidienne :

- Mise à disposition de salle de classes
- Respect des protocoles et des normes sanitaires en vigueur sur la période
- Respect des règles de sécurité en vigueur
- Respect des répartitions garçons / filles

La SAS LA POUSTERLE s'engage à organiser les activités choisies par le client :

- Réservations
- Coordinations
- Affrètement des navettes pour se rendre sur les lieux d'activités
- Contact avec les partenaires locaux

6. VOLS ET DEGRADATIONS

Un état des lieux signé des deux parties sera dressé à l'arrivée et au départ du groupe. En cas de détériorations occasionnées par les participants du séjour, tous les dégâts seront facturés à L'ECOLE ELEMENTAIRE DU PETIT LAC ainsi que le matériel et les objets manquants.

7. ASSURANCE

La SAS LA POUSTERLE est titulaire d'un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrit auprès d'AXA assurances pour les activités d'hébergement collectif et centre de vacances pour enfants.

L'assurance ne couvre pas les dégradations intentionnelles (facturées à L'ECOLE ELEMENTAIRE DU PETIT LAC), les pertes ou vols d'objets appartenant au participant (sous la responsabilité de leur propriétaire).

8. CONDITIONS D'ANNULATION

Les conditions d'annulation s'appliquent sur la base d'un effectif de 77 élèves

Toute annulation égale ou inférieure à 10 % (dix pour cent) de l'effectif prévu n'entraîne aucun dédit.

Toute annulation supérieure à 10 % de l'effectif prévu entraîne un dédit de CENT POUR CENT du prix du séjour multiplié par le nombre de participants manquants.

Tout séjour commencé est dû dans son intégralité.

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20240510-DEC_2024_042-DE
Date de réception préfecture : 05/06/2024



Les activités non consommées (choix volontaire du client, conditions météorologiques inadéquates ou cas de force majeure) seront remplacées sous réserve de disponibilité des prestataires et des conditions climatiques adaptées et ne pourront faire l'objet d'une demande de diminution de tarif du client. Le prix global forfaitaire restera inchangé.

9. PAIEMENT

Le paiement de ce séjour sera effectué selon l'échéancier de paiement ci-dessous :

- Acompte de **1 000€ à la signature de la présente convention**
- Acompte de **4 000 € avant le 31 mars 2024**
- Le solde sur présentation de la facture à la fin des séjours.

Le règlement pourra être effectué :

- Par chèque à l'ordre de SAS LA POUSTERLE
- Par virement bancaire

RIB
CREDIT AGRICOLE - Centre d'affaires pro Hautes-Alpes
Domiciliation : 11306 00062 64516091050 / 68
IBAN : FR76 1130 6000 6264 5160 9105 068
BIC : AGRIFRPP813

En cas de retard de paiement supérieur à 30 jours, il a été prévu d'un commun accord qu'un intérêt fixé à 1% par mois de retard sera versé à la SAS LA POUSTERLE.

En cas de contestation du présent contrat, seul le Tribunal de Gap sera compétent.

Ce contrat ne pourra prendre effet qu'à partir du moment où il sera signé, revêtu du cachet des deux parties et après paiement du premier acompte.

Fait à Pont du Fossé, le **09 novembre 2023**

Pour LA MAIRIE DE CABRIES (Ecole du Petit Lac)

Madame Amapola VENTRON

Lu et approuvé

Signature

PARAPHE A CHAQUE PAGE

Pour la SAS LA POUSTERLE

Monsieur Marc PILLON

Lu et approuvé

Signature



LA POUSTERLE SAS

Centres de Vacances

La Pousterle

Le Bonhomme de Neige

Les Foulons - 05230 Saint-Jean-Saint-Nicolas

Siret : 351 140 579 00319 - TVA : FR 03 351 140 579

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20240510-DEC_2024_042-DE
Date de réception préfecture : 05/06/2024

